



Syndicat Mixte d'Aménagement de  
l'Arve et de ses Affluents  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY  
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché

du .....

au .....

Le Président du SM3A,  
Bruno FOREL

## Comité Syndical du 31 mai 2018

### Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil dix-huit, le 31 mai à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 25 mai 2018, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Ville la Grand sous la présidence de Monsieur FOREL, Président ( sauf pour la délibération D2018-04-07, délibération sous présidence de M.Burgniard, 2è Vice-Président)

**Délégués présents :** Bouchard P, Freymann D, Burnet G, Ducrettet P, Laurat Y, Forestier R, Valli S, Mermin JP, Sarreboubée C, Perrillat-Amédée A, Bufflier D, Moenne C, Mourer I, Margolliet S, Orsier C, Savoini S, Cochard JL, Gros L, Bouchet E, Forel B (sauf pour délibération D2018-04-07), Toletti D, Meynet-Cordonnier M, Scherrer F, Sauthier G, Bosson JF, Burgniard R, Laperrousaz M ( sauf pour délibération D2018-04-05), Catasso N, Pelloux J, Bosson M, Anchisi N.

**Délégués ayant donné pouvoir :**

**Délégués titulaires excusés :** Desailoud M, Paquet X, Burnet JC, Anthonioz H, Vuagnoux JL, Jacquet E, Grandjacques C, Drevon P, Allard A, Bougault-Grosset C, Revenaz S, Steyer JP, Herve L, Catala G, Pouchot R, Caul-Futy F, Noel S, Thomas G, Bouvet S, Grandcollot JJ, Zobel JP, Mauris-Demourieux B, Chuard M, Fournier C, Gaillard M, Maure S, Rosnoblet P, Ciclet JF, Brantus M, Chaffard C, Berthier Y, Salamon G, Soulat JL, Pernat G.

**Délégués présents sans voix délibérative :**

**Délégué titulaire absent :** Laperrousaz M (sort de la salle et ne prend pas part au vote de la délibération D2018-04-05), Forel B (sort de la salle et ne prend pas part au vote de la délibération D2018-04-07)

Ouverture de Séance à : 19h05

M. Cochard est désigné secrétaire de séance.

#### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

**D2018-04-01. Délégation de fonctions - PORTÉ À CONNAISSANCE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2018-D-072 ; 2018-D-082 ; 2018-D-086 ; 2018-D-090 ; 2018-D-101 à 2018-D-116 ; 2018-D-118 ; 2018-D-121 à 2018-D-126**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Prend connaissance des décisions du Président N°2018-D-072 ; 2018-D-082 ; 2018-D-086 ; 2018-D-090 ; 2018-D-101 à 2018-D-116 ; 2018-D-118 ; 2018-D-121 à 2018-D-126**

**D2018-04-02. Fonctionnement des assemblées - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 AVRIL 2018**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 19 avril 2018.**

#### FINANCES LOCALES

**D2018-04-03. Décisions budgétaires - COMPTE DE GESTION 2017 DU SIFOR**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Approuve** le compte de gestion 2017 du SIFOR, celui-ci étant visé et certifié conforme par l'ordonnateur, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

**D2018-04-04. Décisions budgétaires – COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION DU SIFOR**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Approuve** le compte de gestion de dissolution du SIFOR, celui-ci étant visé et certifié conforme par l'ordonnateur, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**D2018-04-05. Décisions budgétaires – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SIFOR**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Adopte** le compte administratif 2017 du SIFOR qui est conforme au compte de gestion du comptable public et qui peut se résumer de la manière suivante :

	CA 2017 SIFOR
<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 942,06 €
Recettes de fonctionnement 2017	646 355,09 €
Dépenses de fonctionnement 2017	409 246,88 €
<b><u>Section d'investissement :</u></b>	
Résultat d'investissement 2017 reporté	551 014,85 €
Recettes d'investissement 2017	754 292,20 €
Dépenses d'investissement 2017	944 480,24 €
<b><u>Etat des restes à réaliser au 31/12/2017 :</u></b>	
Reste à réaliser de RECETTES 2016	312 456,07 €
Reste à réaliser de DEPENSES 2016	217 165,73 €
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER (C)</b>	<b>95 290,34 €</b>

**ARTICLE 2 : Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

**D2018-04-06. Décisions budgétaires – COMPTE DE GESTION 2017 DU SM3A**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Approuve** le compte de gestion 2017 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, celui-ci étant visé et certifié conforme par l'ordonnateur, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

**D2018-04-07. Décisions budgétaires – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SM3A**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Adopte** le compte administratif 2017 du Syndicat Mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Affluents qui est conforme au compte de gestion du comptable public et qui peut se résumer de la manière suivante :

CA 2017	
<b>Section de Fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	814 231,99 €
Recettes de fonctionnement 2017	7 580 440,31 €
Dépenses de fonctionnement 2017	4 524 880,61 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 869 791,69 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	-1 537 371,91 €
Recettes d'investissement 2017	6 886 345,29 €
Dépenses d'investissement 2017	7 809 062,23 €
<b>RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-2 460 088,85 €</b>
<b>Etat des restes à réaliser au 31/12/2017 :</b>	
Reste à réaliser de RECETTES 2017	2 553 189,78 €
Reste à réaliser de DEPENSES 2017	2 250 872,61 €
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER (C)</b>	<b>302 317,17 €</b>

**ARTICLE 2 : Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

**D2018-04-08. Décisions budgétaires – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2017**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : approuve** l'affectation définitive du résultat selon les modalités exposées ci-après en conformité avec la reprise anticipée et les montants repris au Budget Primitif 2018 :

- Les restes à réaliser d'investissement 2016 pour 2 865 645.85€ en recettes et 2 468 038.34€ en dépenses.
- Le résultat cumulé d'investissement en déficit (D001) pour 2 099 262.04€.
- Une fraction du résultat de fonctionnement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 2 200 000,00 €.
- Le solde du résultat de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté (R002) pour 1 909 841,96€.

**D2018-04-09. Décisions budgétaires – BUDGET 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Approuve** la décision budgétaire modificative n°1 par chapitres :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 45 819 : Opération pour compte de tiers - Reprise berges sous ouvrages communaux Mieussy	69 600,00 €	Chapitre 45 829 : Opération pour compte de tiers - Reprise berges sous ouvrages communaux Mieussy	69 600,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>69 600,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>69 600,00 €</b>

**D2018-04-010. Subventions – CONTRAT DE TERRITOIRE DU FORON DU CHABLAIS GENEVOIS - FICHE ACTION N°1 - RESTAURATION DE LA CONFLUENCE DU FORON ET DE L'ARVE A GAILLARD**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Approuve** le plan de financement de l'opération concernant le projet de restauration de la confluence du Foron et de l'Arve à Gaillard et plus particulièrement l'ensemble des acquisitions foncières :

Opération (en € HT)		Agence de l'eau		Département		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
FA – 1 : Restauration de la confluence	247 500€	40	99 000€	40	99 000	20	49 500 €

**ARTICLE 2 : Autoriser** le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil départemental de la Haute Savoie, de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre de la Fiche Action 1 : Restauration de la confluence du Foron et de l'Arve à Gaillard du Contrat de territoire du Foron du Chablais Genevois,

**ARTICLE 3 : Autoriser** le Président à signer tout document afférent.

**D2018-04-011. Subventions – CONTRAT DE TERRITOIRE DU FORON DU CHABLAIS GENEVOIS - FICHE ACTION N°5 - RESTAURATION DU FORON SUR LE SECTEUR DE LA MARTINIÈRE SUR LA COMMUNE D'AMBILLY**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Approuve** le plan de financement de l'opération de restauration du Foron sur le secteur de la Martinière sur la commune d'Ambilly :

Opérations (en € HT)		Agence de l'eau		Département		Canton de Genève		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
FA – 5 : Restauration du Foron Martinière à Ambilly	650 000€	15	97 500€	15	97 500€	50	325 000€	20	130 000 €

**ARTICLE 2 : Autoriser** le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil départemental de la Haute Savoie, de l'Agence de l'Eau et du Canton de Genève pour la mise en œuvre de la Fiche Action 5 – Restauration du Foron sur le secteur de la Martinière sur la commune d'Ambilly du Contrat de territoire du Foron du Chablais Genevois,

**ARTICLE 3 : Autoriser** le Président à signer tout document afférent.

**D2018-04-012. Subventions – CONTRAT DE TERRITOIRE DU FORON DU CHABLAIS GENEVOIS - FICHE ACTION N°6 - RENATURATION DU FORON SUR LES COMMUNES DE PUPLINGE AMBILLY ET VILLE LA GRAND - TRANCHE (2) « AVAL »**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Approuver** le plan de financement de l'opération de renaturation du Foron sur les communes d'Ambilly Puplinge et Ville le Grand pour ce qui concerne la tranche (2) « Aval » et pour ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage SM3A (hors aménagements paysager pris en charge par les communes et hors travaux pris en charge directement par l'Etat de Genève tel que défini ci-dessous

Opérations		Agence de l'eau		Département		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
FA – 6 : Renaturation du Foron sur les communes de Puplinge Ambilly et Ville la Grand (PAVG). Tranche aval	1 330 400€	40	532 160 €	40	532 160 €	20	266 080 €

**ARTICLE 2 : Autoriser** le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil départemental de la Haute Savoie et de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre de la Fiche Action 6 – Renaturation du Foron sur les communes de Puplinge, Ambilly et Ville la Grand-tranche aval- du Contrat de territoire du Foron du Chablais Genevois,

**ARTICLE 3 : Autoriser** le Président à signer tout document afférent.

**COMMANDE PUBLIQUE**

**D2018-04-013. Marchés publics – MARCHÉ N°2015-TVX-02-LOT 4 - MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE CURAGE ET REMOBILISATION ET INTERVENTION D'URGENCE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE MOYENNE, ARVE BASSE VALLEE ET BASSIN VERSANT DU BORNE - AVENANT N°4**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : Accepte** un avenant n°4 au lot 4 du marché 2015-TVX-02 afin de porter le montant maximum du marché pour la période 3 (2017 –2018) de 50 000 € HT à 70 350 € HT, compte tenu des interventions d'urgence des crues de Janvier 2018 ;

**ARTICLE 2 : Autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes

**D2018-04-014. Conventions de mandat - FORON DU CHABLAIS GENEVOIS - BASSIN ECRETEUR DE CRUE DE MARSAZ - CONVENTION DE MANDAT ENTRE LE SM3A ET TERACTEM - APPROBATION DES COMPTES DE CLÔTURE**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :** Arrête définitivement les comptes à 3 549 843.92€.

**ARTICLE 2 :** Accepte définitivement ces aménagements et de constater leur intégration dans le patrimoine administratif et comptable tel que mentionné dans la balance du compte de gestion de dissolution du SIFOR ;

**ARTICLE 3 :** Autorise le Président à émettre un titre de recettes à l'encontre de TERACTEM correspondant à l'excédent financier de 36 616.65 €

**ARTICLE 4 :** Donne quitus à TERACTEM pour sa mission tant sur le plan technique que financier

**ARTICLE 5 :** Autorise le président à signer tout document afférent à cette clôture d'opération.

**D2018-04-015. Actes spéciaux et divers - GROUPEMENT DE COMMANDE - CONTRAT DE TERRITOIRE DU FORON DU CHABLAIS GENEVOIS - TRAVAUX DE RENATURATION DU FORON DU CHABLAIS GENEVOIS SUR LES COMMUNES DE PUPLINGE, AMBILLY ET VILLE-LA-GRAND (Action n°5) - ET SUR LE SECTEUR DIT DE LA MARTINIÈRE ENTRE LES PONTS DE MON-IDEE ET PIERRE A BOCHET A AMBILLY (Action n°6) - CONVENTION ENTRE LE SM3A ET LA COMMUNE D'AMBILLY**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :** Approuve le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre le SM3A et la commune d'Ambilly pour mener les travaux de renaturation du Foron du Chablais Genevois sur les communes de Puplinge, Ambilly et Ville-la-Grand, et sur le secteur dit de la Martinière entre les ponts de Mon-Idee et Pierre à Bochet à Ambilly dans les conditions encadrées par une convention de groupement de commande dont le projet est joint à la présente délibération pour des marchés publics alloti ;

**ARTICLE 2 :** Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes suivants :

- Objet : travaux de renaturation du Foron du Chablais Genevois sur les communes de Puplinge, Ambilly et Ville-la-Grand et sur le secteur dit de la Martinière entre les ponts de Mon-Idee et Pierre à Bochet à Ambilly
- Durée estimée : de sa signature à la notification du marché
- Coordonnateur et pouvoir adjudicateur : SM3A
- Conditions financières : le SM3A, désigné comme coordonnateur du groupement de commandes ne donnera lieu à aucune rémunération ;

**ARTICLE 3 :** Autorise le Président à signer la convention de groupement de commandes ;

**ARTICLE 4 :** Autorise le Président à signer tout avenant à ce groupement de commande visant notamment à intégrer la commune de Ville-la-Grand dans une phase ultérieure ;

**ARTICLE 5 :** Décide que la commission chargée de l'analyse des offres avant attribution par le Président est organisée par le SM3A, avec avis préalable des pouvoirs adjudicateurs des communes associées au groupement ;

**ARTICLE 6 :** Autorise le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce groupement de commandes de cette opération.

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**D2018-04-016. Autres actes de gestion du domaine public - SYSTEMES D'ENDIGUEMENT RIVE DROITE (SE-GIFFR-RD-MARIG-2.37) ET RIVE GAUCHE (SE-GIFFR-RG-MARIG-1.10) - CONFORTEMENT DES PIEDS DE DIGUE ET PROTECTION DE BERGE SUR LE GIFFRE EN AVAL DU PONT FERROVIAIRE DE MARIGNIER - DEPOT DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET A LA DIG EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION PREFECTORALE DU PROJET - Calamité publique 249**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :** Autorise le président à procéder à toute démarche afférente s'agissant notamment d'ouvrir, auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, la procédure d'enquête préalable à l'autorisation de travaux de confortement des digues du Giffre à Marignier en aval du pont ferroviaire ;

**ARTICLE 2 :** Approuve la demande d'ouverture, auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, de l'enquête préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) dont l'emprise est exposée sur le plan en annexe 1 ;

**ARTICLE 3 : Autorise** le Président à signer tous documents afférents nécessaires à la réalisation de l'opération de confortement des digues du Giffre à Marignier en aval du pont ferroviaire ;

**ARTICLE 4 : Autorise** le Président à engager toute dépense dans le cadre de l'opération de confortement des digues du Giffre à Marignier en aval du pont ferroviaire dans la limite des crédits inscrits au budget, et de solliciter tout partenaire financier sur cette action.

**ARTICLE 5 : Autorise** le Président à procéder à la modification des différents documents composant le dossier pour répondre aux demandes des services instructeurs dans la limite de modifications non substantielles du projet tel que présenté ci-dessus et à signer tout document afférent.

**La séance est levée à 20H05.**

*Le Président,*

*Bruno FOREL*